

COMMUNE DE CERCIE (Rhône)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures trente, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de Cercié sous présidence de Monsieur Christophe CLAUZEL, maire, dûment convoqués le 23 mai 2025.

PRÉSENTS : Christophe CLAUZEL, Eric BRUNET, André ROUANET, Stéphane CARÊME, Stéphane CARRETTE, Amandine CHAMPAGNON, Patrick DANVE, Cyril MONDAINE, Stéphanie MONTEIL, Virginie PELLOUX-PRAYER, Murielle VERNEY.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIRS : Florence VALLETTE, (pouvoir à Christophe CLAUZEL, Christelle COUSTIER (pouvoir à Virginie PELLOUX-PRAYER), Patrick LE FESSANT (pouvoir à Stéphane CARRETTE).

ABSENT EXCUSÉ : Adeline RAMJEE.

Nombre de conseillers municipaux : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre d'absents : 4

Quorum

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal est invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DÉCIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DÉSIGNER** Monsieur Stéphane CARÊME pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE, par 14 voix pour.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 avril 2025 - Rapporteur

Christophe CLAUZEL

Monsieur le maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2025 adressé aux membres du conseil le 23 mai 2025.

Observations : Néant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

Signature du PV par Monsieur le maire et le secrétaire de la séance du 22 avril 2025.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM DU 27 MAI 2025

N°20250501 DELIBERATION 2025-32 Nomination du secrétaire de séance - Monsieur Stéphane CARÊME
N°20250502 DELIBERATION 2025-33 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 avril 2025
N°20250503 DELIBERATION 2025-34 SYDER - Mise en valeur du lavoir (opération 52571)
N°20250504 DELIBERATION 2025-35 SYDER - Eclairage public du cheminement piétonnier (opération 52252)
N°20250505 DELIBERATION 2025-36 SYDER - Eclairage public mise en valeur de l'église (opération 52255)
N°20250506 DELIBERATION 2025-37 CCSB - Composition du prochain conseil communautaire - Accord local
N°20250507 DELIBERATION 2025-38 Dispositions du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations - Désignation d'un référent

3/ Finances

3-1 Attribution des subventions 2025 aux associations - Rapporteur Christophe CLAUZEL (Patrick LE FESSANT étant absent).

Christophe CLAUZEL explique que, la commission des finances ne s'étant pas réunie, ce sujet est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

3-2 Fongibilité des crédits - Virement de crédits - Rapporteur Christophe CLAUZEL (Patrick LE FESSANT étant absent)

Christophe CLAUZEL informe que des équipements de rangement sont nécessaires dans les futurs locaux techniques loués à la commune de Saint-Lager. Un virement de crédits sera effectué depuis l'opération 2025-002 restructuration de l'école article 2138 pour un total de 3 300 € correspondant à la fourniture et à la pose d'étagères.

3-3 SYDER - Rapporteur Christophe CLAUZEL

3-3-1 Mise en valeur du lavoir (opération 52571) - Proposition financière de travaux en fonction des éléments techniques et des coefficients de répercussion communale provisoires connus à ce jour

Proposition de travaux et plans d'exécution envoyés avec la convocation.

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil municipal du 29 octobre 2024 de poursuivre l'étude afin d'obtenir une estimation précise des travaux par l'entreprise les réalisant.

Cette estimation, qui fait partie de la proposition de travaux du 9 avril 2025 reçue du SYDER pour l'installation de 4 projecteurs de marque LEC et d'une goulotte de couleur s'élève à 12 400 € T.T.C., représente, après l'abattement appliqué, une participation communale en une fois de 6 900 € T.T.C ou de 514 €/an sur 15 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à décider de

- **RÉALISER** ces travaux comme indiqués ci-avant
- **RÉPARTIR** la charge financière sur 15 ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

3-3-2 Eclairage public du cheminement piétonnier (opération 52252) - Proposition financière de travaux en fonction des éléments techniques et des coefficients de répercussion communale provisoires connus à ce jour

Proposition de travaux envoyée avec la convocation.

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil municipal du 29 octobre 2024 de poursuivre l'étude afin d'obtenir une estimation précise des travaux par l'entreprise les réalisant. Cette estimation, qui fait partie de la proposition de travaux du 17 mars 2025 reçue du SYDER pour l'installation de 3 candélabres solaires et de 3 luminaires s'élève à 18 300 € T.T.C., représente, après l'abattement appliqué, une participation communale en une fois de 10 250 € T.T.C ou de 764 €/an sur 15 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à décider de

- **RÉALISER** ces travaux comme indiqués ci-avant
- **RÉPARTIR** la charge financière sur 15 ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

3-3-3 Eclairage public mise en valeur de l'église (opération 52255) - Poursuite de l'étude sur la base d'une estimation financière sommaire

Montage financier et implantation de principe envoyés avec la convocation.

Monsieur le maire présente l'estimation financière et le montage financier d'aide à la décision reçu du SYDER concernant la fourniture et pose de 4 projecteurs à LED pour l'éclairage du clocher et la fourniture et pose de 8 réglettes à LEDS pour l'éclairage des abat-sons.

Le coût de ces travaux à la charge de la commune est estimé à 25 000 € T.T.C. représentant, après l'abattement appliqué, une participation communale en une fois de 13 875 € T.T.C ou de 1 074 €/an sur 15 ans. L'estimation financière des études non suivies de travaux est de 1 700 € H.T.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur la poursuite de l'étude qui permettra d'obtenir, de la part de l'entreprise travaillant pour le compte du SYDER, une estimation plus précise des travaux afin de pouvoir se prononcer ensuite sur la réalisation ou non de ces travaux.

Il est demandé que soient chiffrées les économies engendrées par ce passage à la LED.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **SE PRONONCER** sur la poursuite de l'étude.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

3-3-4 Eclairage des sites sportifs - Informations sur le lancement des travaux du passage à la LED de l'éclairage public des jeux de boules et des courts de tennis.

Le SYDER a signalé que, une fois les mâts de ces 2 sites testés, un chiffrage sera adressé à la commune.

4/ CCSB - Composition du prochain conseil communautaire - Accord local - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'une recomposition de l'organe délibérant de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, conformément à l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales.

La répartition du nombre de sièges entre les communes peut se faire :

- Selon le droit commun,
- Soit par accord local, adopté à la majorité renforcée, c'est-à-dire par la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI, soit par les deux tiers des conseils municipaux des communes représentant la moitié de cette population.

Les délibérations sur un accord local doivent être prises avant le 31 août 2025 et l'absence de délibération ne vaut pas accord.

Selon les simulations réalisées sur le site internet de l'Association des Maires de France, la répartition de droit commun réduit à 61 représentants le nombre de conseillers communautaires, au lieu de 67 actuellement. La répartition serait alors la suivante : Belleville-en-Beaujolais : 19, Saint-Georges-de-Reneins : 6, Beaujeu, Villié-Morgon et Deux-Grosnes : 2, les autres communes : 1.

Plusieurs accords locaux sont possibles dont une version la plus avantageuse pour la représentation des petites communes, avec un nombre de délégués allant à 68, avec une réduction du nombre de délégués de Belleville-en-Beaujolais et Saint-Georges-de-Reneins, et une augmentation du nombre de communes pouvant avoir 2 délégués.

Le Bureau de la CCSB et la Commission des Maires, et après avis des Maires de Belleville-en-Beaujolais et Saint-Georges-de-Reneins, proposent aux conseils municipaux de délibérer pour l'accord local permettant le plus grand nombre de communes à 2 représentants, soit un conseil de 68 conseillers communautaires :

- Belleville-en-Beaujolais : 15,
- Saint-Georges-de-Reneins : 5,
- Beaujeu, Villié-Morgon, Deux-Grosnes, Quincié-en-Beaujolais, Fleurie, Charentay, Cercié, Régnié-Durette, Saint-Lager, Lancié, Taponas, Dracé, Odenas, Corcelles-en-Beaujolais, Juliéas : 2,
- Lantignié, Saint-Etienne-la-Varenne, Les Ardillats, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Igny-de-Vers, Chénas, Marchampt, Propières, Jullié, Chiroubles, Cenves, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Vauxrenard, Aigueperse, Emeringes, Saint-Clément-de-Vers, Azolette et Vernay : 1.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-6-1,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **ACCEPTER** l'accord local de répartition du nombre de sièges entre les communes tel que défini ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

5/ Dispositions du ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations - Désignation d'un référent - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Courrier de la ministre joint à la convocation.

Christophe CLAUZEL informe de la réception du guide pratique des dispositifs existants et des contacts essentiels dans le département pour accompagner les victimes de violences, accompagné d'une lettre d'Aurore BERGÉ, ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations précisant, notamment, la pertinence de désigner un interlocuteur privilégié dans le cadre du déploiement des politiques volontaristes en matière d'égalité.

Un référent est désigné : Éric BRUNET.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

6/ Informations

6-1 DP, PC et DIA - Rapporteur Stéphane CARÈME

Déclarations préalables :

- Au nom de DUPEUBLE Stéphane 7 impasse des amandiers pour la pose d'un portail et de piliers. Non opposition le 17 mars 2025.

- Au nom de GAUTHIER Jean-Luc 11 allée des bosquets pour la pose d'une pergola. Non opposition le 17 mars 2025.

- Au nom de RANALDI Vincent 445 route de champ-lévrier pour la création et la modification d'ouvertures et la création d'un balcon. Non opposition le 21 mai 2025.

Permis de construire :

Néant.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Néant.

6-2 Accueil Collectif pour Mineurs sans hébergement - Rapporteur Murielle VERNEY

Murielle VERNEY rappelle les décisions prises par le conseil municipal de Cercié en faveur des familles cerciatonnes dont les enfants fréquentent les structures d'accueil collectif pour Mineurs sur le territoire de la CCSB.

En ce qui concerne « Chat-Pito », une réunion extraordinaire s'est tenue le 17 avril avec les familles, des représentants de la mairie de Villié Morgon et les municipalités.

Le conseil d'administration de l'association s'est réuni également le 5 mai. Ayant été avertie le jour même de l'heure, la commune de Cercié n'a pas pu être représentée.

A l'issue de cette réunion, provoquée pour présenter et solutionner une situation financière critique de l'association, il a été décidé que la convention de participation allait être retravaillée. Chat-Pito risquant de fermer à la fin des vacances, la municipalité de Villié-Morgon a décidé de reprendre la garderie périscolaire mais cela met encore plus l'association en difficulté.

Cercié, prenant en charge depuis plusieurs années et pour tous les ACM du territoire, 2,50 €/enfant/jour de la participation demandée aux familles cerciatonnes, n'est pas concernée par cette convention. Il est précisé que l'association sera à nouveau informée de cette participation communale qu'elle doit déduire de la charge

financière de chaque famille concernée. Sur présentation d'un décompte annuel, la commune remboursera l'association des déductions qu'elle aura appliquées.

Murielle VERNEY fait un point sur les fréquentations des enfants de Cercié dans les différents ACM du territoire.

6-3 École : Référent sécurité de la Direction Des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour la rédaction du Plan Particulier de Mise en Sureté unifié - Rapporteur Cyril MONDAINE

Par mail du 16 mai 2025, Madame la Directrice de l'école de la Roche Bleue a informé Monsieur le maire du passage le lundi 19 mai 2025 à 11 h 30 du référent sécurité de la DSDEN pour la rédaction du PPMS unifié de l'école. La présence de Monsieur le maire et/ou du responsable de sécurité de la mairie est souhaitée.

Monsieur MONDAINE informe le conseil municipal des échanges sur ce rendez-vous. Il y a une nouvelle version de tout ce qui est risque (intrusion, attentat ...). Le but de cette visite était de repérer les zones de mise en sureté. Les plans existants seront améliorés en étant regroupés en un seul plan.

6-4 Adressage - Rapporteur Eric BRUNET

Éric BRUNET informe le conseil municipal de la réunion de lancement de la mission de création de la base de données d'adresses locales confiée à LA POSTE. Cette base de données, qui sera très précise, pourra être mise à jour directement depuis le secrétariat de mairie et devrait être opérationnelle en fin d'année.

7/ Questions diverses.

André ROUANET informe que les plantations de fleurs ont été réalisées avec quelques personnes et qu'un entretien hebdomadaire sera nécessaire.

Stéphane CARÈME fait part d'un mail reçu de la CCSB pour se positionner sur le tri hors foyers obligatoire et nécessitant la mise en place de bacs de tri pour la consommation « hors foyers » dans les espaces publics, parcs et jardins, équipements sportifs, lieux de consommation nomades ...

Les sites proposés sur le territoire de la commune de Cercié sont :

- L'aire de jeux rue des peupliers avec la création d'un Point d'Apports Volontaires et d'un abri de bac pour les ordures ménagères, et la suppression des corbeilles.
- Le parking des écoles avec l'installation d'une corbeille bi-flux.

Le nombre de sites est à valider auprès de la CCSB avant le 16 juin 2025.

Cyril MONDAINE indique que le 2^{ème} défibrillateur a été placé vers l'école. Il sera, avec celui de la SAR, positionné sur l'application internet dédiée.

Amandine CHAMPAGNON résume la réunion avec les chefs de centre de Saint-Lager et Cercié et indique notamment que les interventions sont passées de 68 à 51 de 2023 à 2024. Par ailleurs, les interventions sont programmées en fonction de l'urgence et de la distance des centres. Celles nécessitant plus de 20 minutes de déplacement sont confiées à des ambulanciers privés. Le mercredi est le jour où les interventions sont les plus nombreuses. Les pics d'appels sont en fin de matinées et de journées. Le rapport 2024 sera adressé aux conseillers municipaux.

Cyril MONDAINE souligne l'expérimentation des appels suivant la qualité d'urgence de plus ou moins 20 minutes, 40 % d'augmentation des interventions en 10 ans avec du personnel en moins.

Stéphane CARRETTE signale des remontées capillaires dans un mur du lavoir. Christophe CLAUZEL informe que cette situation a été constatée avec l'entreprise chargée des travaux qui n'a malheureusement pas de solution pour y remédier.

Stéphanie MONTEIL informe que le site internet avance et que sa mise en ligne est prévue avant la fin du mois de juin. Une fois le site en ligne, les conseillers sont invités à le vérifier au plus vite pour transmettre leurs remarques.

Virginie PELLOUX-PRAYER demande quand est-ce que les rubalises provisoires vers le lavoir seront enlevées. Christophe CLAUZEL indique que des panneaux sont actuellement en attente de pose car des pièces de fixation sont à recevoir.

Éric BRUNET informe du décalage de réalisation des travaux de canalisation d'eau potable du SMEVA qui débiteront donc lundi 2 juin.

Christophe CLAUZEL rappelle que Cercié recevra une délégation de Cercier de Haute-Savoie le 21 juin prochain. L'accueil des 29 cerciérais sera marqué par une réception officielle à 10 h 00 en mairie (Monsieur le maire demande la présence des conseillers municipaux à partir de 9 h 00). Un déjeuner aura lieu au restaurant de la boutique MAISSON et sera suivi par l'ascension du Mont Brouilly. La fête de la musique, qui commencera à 16 h 00, clôturera cette journée pour les invités de Cercier. Le dimanche, après une nuit chez les personnes qui les reçoivent, une visite est envisagée, la destination reste à définir.

Prochaine réunion du conseil municipal le 24 juin 2025.

La séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance,
Stéphane CARÊME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Carême', written in a cursive style.

Le maire,
Christophe CLAUZEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe Clauzel', written in a cursive style.